



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Mathieu, donne avis à toute personne intéressée que, lors de sa séance du 9 juin 2020 à 19 h 30 qui aura lieu par vidéoconférence, le Conseil municipal de Saint-Mathieu étudiera une demande de dérogation mineure visant le terrain situé au 60, montée de la Petite-Côte.

La demande vise à permettre l'aménagement d'une allée d'accès dont la largeur est supérieure à la largeur de l'entrée charretière qui la dessert et qui est partiellement perpendiculaire à la rue alors que, selon l'article 300 du règlement de zonage municipal 229-2011 en vigueur, la largeur d'une allée d'accès doit être équivalente à celle de l'entrée charretière qui la dessert et toute allée d'accès doit être entièrement perpendiculaire à la rue.

Toute personne intéressée désirant s'exprimer au sujet de cette demande peut transmettre tout commentaire par écrit à l'adresse [inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca](mailto:inspecteur@municipalite.saint-mathieu.qc.ca) avant le 5 juin 2020 à midi. Les commentaires seront transmis aux membres du Conseil lors de la séance.

Donné à Saint-Mathieu, ce 20 mai 2020.

Manuel Bouthillette  
Directeur général et secrétaire-trésorier